



Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints – C. HOSATTE – Y. TESTON – C. PERON – K. LIONNET – O. HOULLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN - M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à S. COLLILIEUX

Excusée : C. COUDEREAU

Absente : N. SMAINE PELLETERET

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/03/12

Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par Madame le Maire. Il est composé de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le Conseil Municipal et de membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. »

Conformément à l'article R123-7 de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer à 5 le nombre de membres élus et à 5 le nombre de membres nommés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 5 le nombre d'administrateurs issus du conseil municipal et à 5 le nombre d'administrateurs issus de la société civile, Madame le maire étant présidente de plein droit.

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

- Proclame élus les membres du conseil d'administration :
 - Béatrice PY
 - Myriam DUPATY
 - Ghislaine BRIOT
 - Brigitte GRANDJEAN
 - Corinne COUDEREAU

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

